

# FORMATION DES INTERVENANTS BÉNÉVOLES en NATATION SCOLAIRE

## Circonscription de Lillebonne

### RÉGLEMENTATION

- Présentation du livret d'accueil de la piscine**
- Cadre départemental**

GS à CM2	Même nombre de séances pour tous les niveaux.
----------	---

#### **Encadrement :**

De façon générale, le taux est :

Maternelle : l'enseignant et 2 adultes agréés, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles

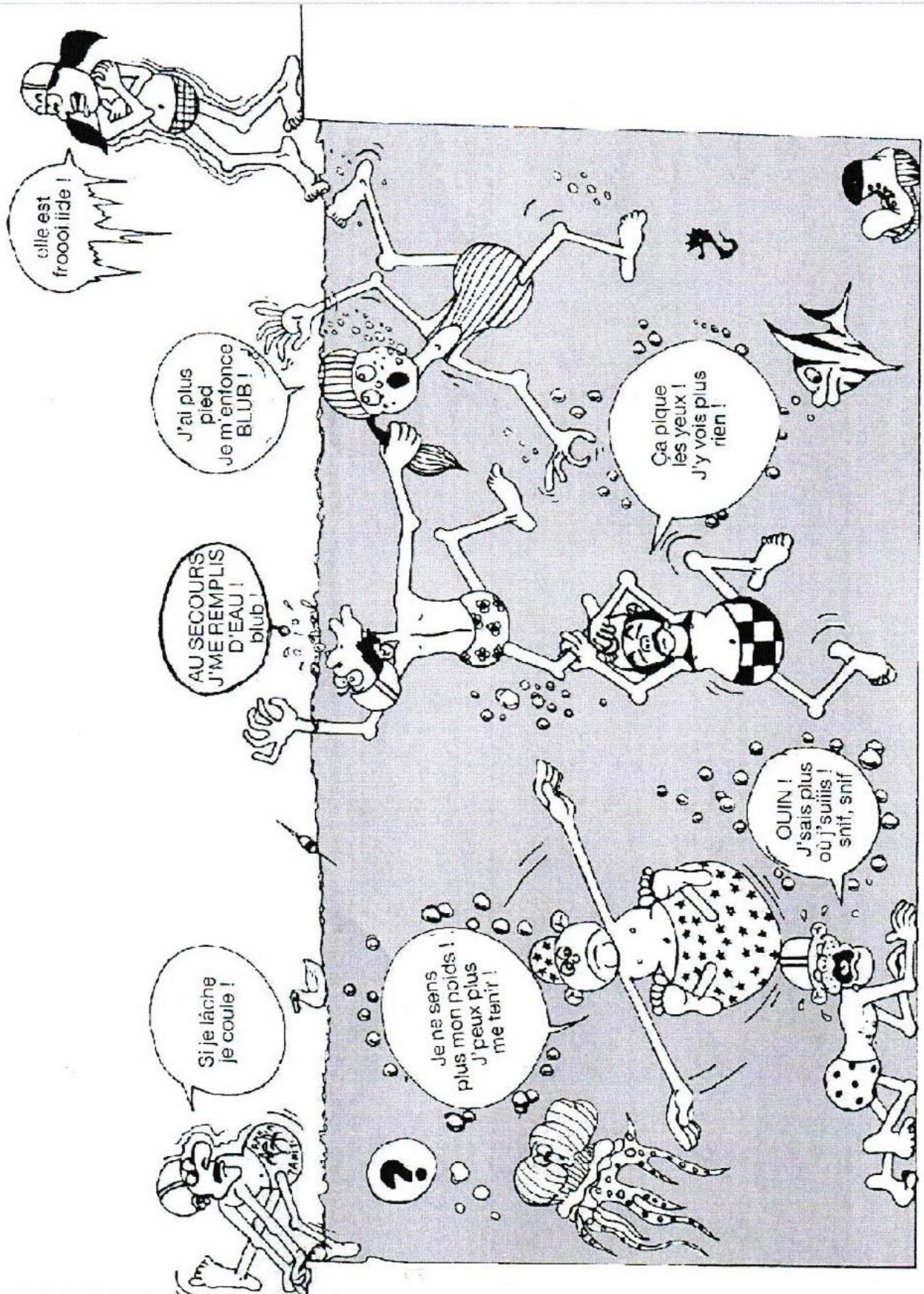
Élémentaire : l'enseignant et 1 adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole

- **L'enseignant** : adapte l'organisation pédagogique et assure l'enseignement en collaboration avec le professionnel.
- **Le MNS en « pédagogie »** : en collaboration avec l'enseignant il encadre et prend en charge les élèves. Il est le spécialiste de la natation.
- **Le MNS en « sécurité »** : il surveille le bassin, intervient si besoin - **L'intervenant bénévole** : il peut :
- assister de façon complémentaire l'enseignant ou l'intervenant qualifié dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves ;
- prendre en charge le groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités de découverte du milieu aquatique. A ce titre, les déplacements sur des parcours aménagés ou les jeux pratiqués à des profondeurs permettant la reprise d'appuis peuvent être encadrés selon les modalités fixées par l'enseignant.

#### **Cas particulier des AVS et des ATSEM:**

Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine ne sont pas soumis à un agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés. A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les ATSEM peuvent participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche), voire accompagner dans l'eau.

Les AVS et les ATSEM **ne sont pas inclus dans le taux d'encadrement** général de la classe.

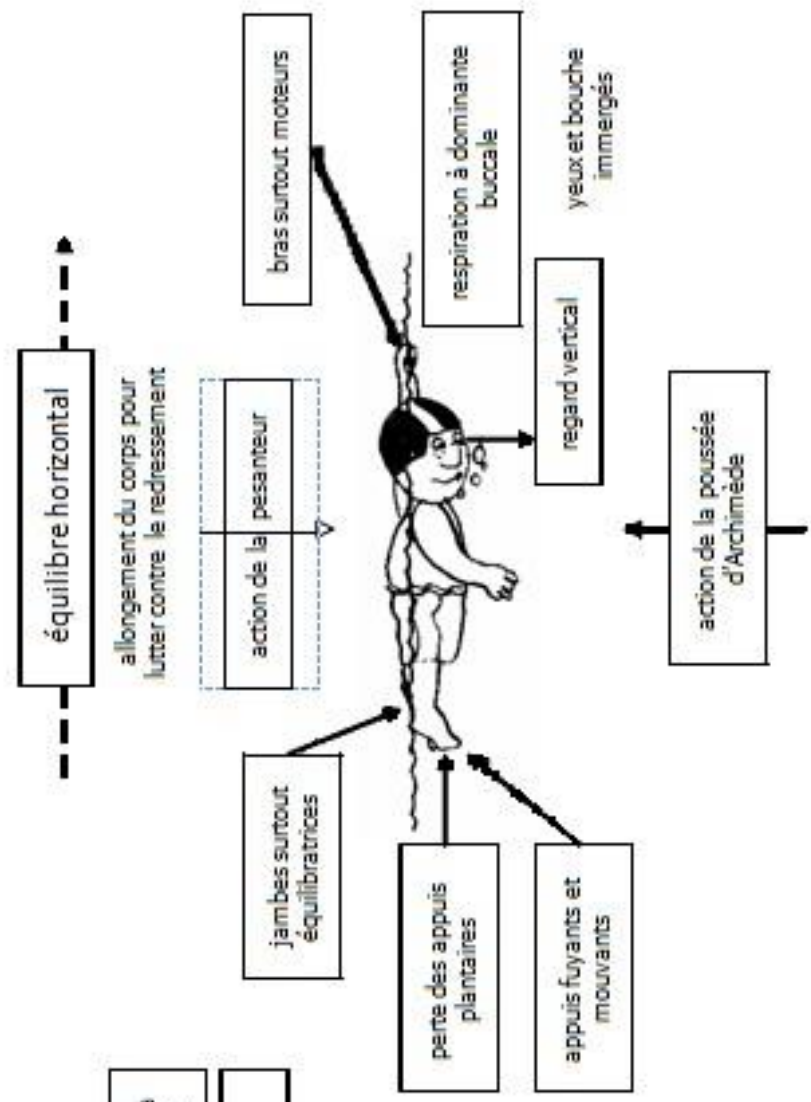
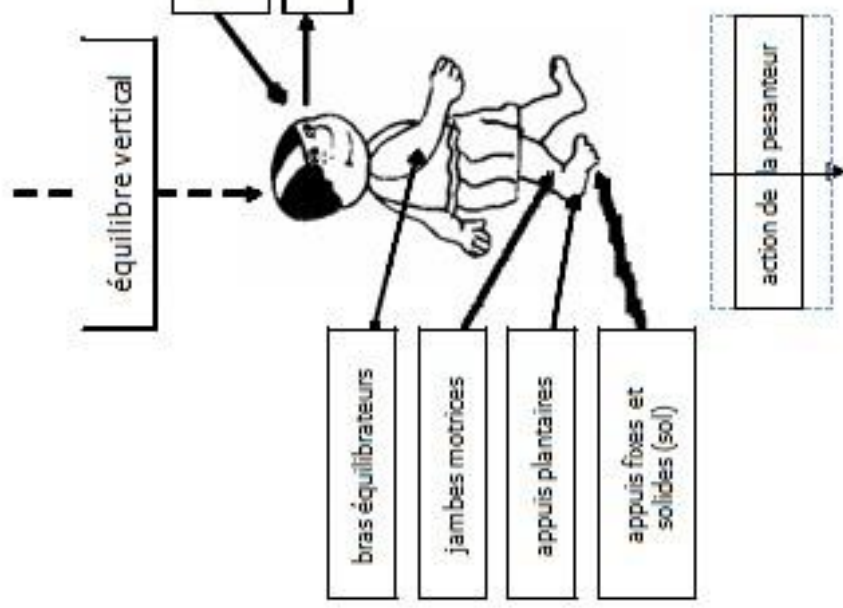
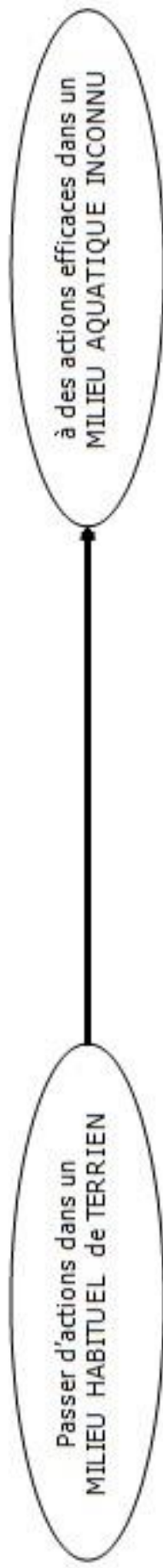


« Nager : de la découverte à la performance » Patrick SCHMITT



# LES TRANSFORMATIONS - DECOUVERTE DE SENSATIONS NOUVELLES

du terrien ..... au nageur





## FONCTIONNEMENT ET SÉCURITÉ

### □ INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES :

- Connaître l'activité, son déroulement, son contenu, le nombre d'élèves de la classe.
- Connaître son rôle, et celui des différents intervenants.
  - Se présenter aux enfants

### □ AVANT LA SÉANCE :

- Participer à la surveillance : pendant le déshabillage, pendant la douche, garder les accès des vestiaires et du bassin.

### □ PENDANT LA SÉANCE :

- Compter fréquemment le nombre d'enfants de son groupe.
- Donner les consignes nécessaires pour que les enfants évoluent dans l'espace délimité (éviter les dispersions, assurer une surveillance efficace.).
- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance au bord du bassin.
- Etre attentif aux signes éventuels de fatigue (tremblements, pâleur, bleuissement des lèvres...).
- En Petite Profondeur, se trouver dos à la profondeur et avoir l'ensemble du groupe devant soi.
- En cas de problèmes, prévenir l'enseignant (ou le MNS) qui prendra les mesures qui s'imposent.

### □ APRÈS LA SÉANCE :

- Aider l'enseignant pour faire sortir les enfants dès le signal de fin de séance, les rassembler sur le bord du bassin et les compter.
- Rejoindre les douches en marchant et bloquer les accès au bassin et aux vestiaires. Rejoindre les vestiaires.
- Dans les vestiaires : se répartir la surveillance pour le rhabillage, se relayer pour bloquer les issues, regrouper les enfants et se rendre dans le hall. - Faire ranger les élèves pour effectuer le trajet du hall au bus.



## CONTACT

### En cas de difficulté :

Sandrine Delaunay, Conseillère Pédagogique : [sandrine.delaunay@ac-rouen.fr](mailto:sandrine.delaunay@ac-rouen.fr)